FRANCE

« Le travail de nuit peut provoquer un cancer du sein »

Cette infirmière du CHU de Rennes a travaillé de nuit pendant 18 ans. Soutenue par la CFDT, elle veut faire reconnaître son cancer du sein comme maladie professionnelle, liée au rythme nocturne. Une première en Bretagne, qui s'appuie sur les premiers cas reconnus en France.



Secrétaire nationale de la fédération Santé-Sociaux à la CFDT, Rozenn Guéguen rappelle combien le cancer du sein « est un impensé du travail ». Manipulatrice radio au Centre hospitalier de Cornouaille pendant 18 ans, elle n'avait elle-même jamais entendu parler des facteurs de risques. Photo Philippe Créhange

Sophie Prévost

● Murielle (*), 54 ans, travaille depuis ses 21 ans au Centre hospitalier de Rennes, où elle a fait 18 ans de nuit d'affilée. Il y a cinq ans, l'infirmière bretonne a été diagnostiquée d'un cancer du sein, qui lui a valu une chirurgie, cinq mois de chimiothérapie, 35 séances de rayons et des années d'hormonothérapie.

Pendant son traitement, elle tombe par hasard sur un reportage, évoquant le combat d'un noyau de militants de la section CFDT du Grand Est, qui bataille, depuis 2018, pour obtenir la reconnaissance du cancer du sein comme maladie professionnelle.

Une militante syndicale et aide-soignante de l'hôpital des mines à Freyling-Merlebach (Moselle) avait remarqué que davantage de soignantes étaient touchées par le cancer du sein dans son service hospitalier qu'ailleurs. Un réseau s'est formé et les premiers cas ont été reconnus en 2023.

« Il y a du déni »

« Cela m'a interpellée. Que mes conditions de travail aient pu avoir un lien avec mon cancer m'avait jusqu'à présent totalement échappé. Ce n'est pas un sujet dans le milieu hospitalier, pourtant à 80 % féminisé », mentionne la Bretonne. Aux côtés de la CFDT de l'hôpital public breton, Murielle entame des démarches auprès du conseil médical. « Son déodorant a été mis en cause, rien de plus. Le cancer du sein ne figurant pas encore au tableau des maladies professionnelles, il y a du déni. On a donc décidé d'aller en justice, en juin 2024, aidés par notre réseau national qui pousse de plus en plus de dossiers », mentionne la déléguée CFDT Santé-Sociaux 35, Clotilde Chantrenne.

Deux ans et demi après, la date du procès au tribunal administratif de Rennes « ne devrait plus tarder ». « Il s'agit d'une procédure longue et fatigante. Ce sera, en tout cas, le premier dossier breton audiencé. Il y en a six ou sept autres en cours en France, liés à la fonction publique hospitalière.

Ces femmes sont des pionnières. Plus on aura de dossiers à défendre, plus cet énorme chantier de la reconnaissance du lien entre travail et cancer du sein avancera », prolonge, depuis Paris, la secrétaire nationale de la CFDT Santé-Sociaux, Rozenn Guéguen.

Infirmière, hôtesse de l'air…

La Quimpéroise, en charge des conditions de travail et de la santé au travail, accompagne « un combat qui figure dans les résolutions de notre confédération, au côté d'un réseau d'experts médicaux et d'associations, en train de s'élargir ».

Elle-même manipulatrice radio au Centre hospitalier de Cornouaille pendant 18 ans, la quinquagénaire n'était alors pas mieux informée des facteurs de risque en milieu hospitalier, qui incluent les produits ionisants et chimiques.

« Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a confirmé, en 2019, le classement du travail de nuit comme probablement cancérogène. Nous attendons aussi, d'ici à 2027, un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) à ce propos, souligne-t-elle. Cela ouvre un champ énorme, au vu du travail féminin de nuit, qui a explosé depuis 25 ans en France ».

> *« On estime à 10 %, soit 6 000 femmes par an, celles concernées par les risques au travail ».*

Deux premiers jugements emblématiques donnent bon espoir à la Bretonne Murielle. Sylvie Pioli, une infirmière de Martigues, atteinte d'un cancer du sein depuis 2014, avec 25 années de nuit au compteur, a eu gain de cause en première instance au tribunal administratif, le 3 mars. Le Centre hospitalier a fait appel.

Sophie Lainault, une ancienne hôtesse de l'air à Air France a, elle, définitivement obtenu la reconnaissance de l'origine professionnelle de son cancer du sein, en juillet.

Deux fois plus de dossiers en un an

« Ces décisions ont fait doubler le nombre de dossiers remontés par nos référentes fédérales depuis un an », note Rozenn Guéguen. Les 50 femmes concernées ne pourront pas toutes aller au contentieux. « On défend, pour l'instant, les cas avec cocktail d'expositions, sans facteurs extraprofessionnels existants ». Mais, face aux 62 200 nouveaux cas annuels d'un cancer du sein toujours le plus fréquent chez les femmes en France, le nombre de situations est appelé à augmenter : « On estime à 10 %, soit 6 000 femmes par an, celles concernées par les risques au travail », rappelle la secrétaire nationale CFDT.

L'objectif est, évidemment, souligne-t-elle, que le cancer du sein fasse rapidement son entrée dans le tableau des maladies professionnelles. « Ainsi que dans le document unique d'évaluation des risques, obligatoire pour tout employeur, rappelle, à Rennes, Clotilde Chantrenne. Il s'agit, au bout du compte, d'inciter les établissements hospitaliers à prendre en charge l'information et la prévention, en revoyant, s'il le faut, l'organisation du travail ». Murielle en est convaincue : « Si j'avais eu une mammographie dès 40 ans, si j'avais pu alterner les périodes de travail de nuit, je ne serais peut-être pas malade aujourd'hui ».

** Le prénom a été modifié.*

Éclairage

« La CFDT prend cette cause très à cœur »

S. P.

Me Élisabeth Leroux a intégré, en 2003, le cabinet militant TTLA, qui gère des questions de reconnaissance des maladies professionnelles et des fautes inexcusables de l'employeur. C'est dans ce cadre que la CFDT-mineurs de Lorraine l'a sollicitée, en 2020, pour défendre des aides-soignantes du secteur privé, dont le défaut de radioprotection avait pu favoriser un cancer du sein.

La toute première décision favorable a été prononcée devant le pôle des affaires sociales du tribunal judiciaire de Metz, en décembre 2024. Depuis, la Bretonne de Pleurtuit (35) a suivi une cinquantaine de clientes. La plupart présentaient une polyexposition, c'est-à-dire qu'elles cumulaient plusieurs facteurs de risques : rayonnements, produits phytosanitaires ou travail de nuit. Celui-ci reste, rappelle-t-elle, « beaucoup moins reconnu et en deuxième catégorie. Les études attestant le lien avec le cancer du sein sont encore trop récentes pour peser davantage. Mais il est aujourd'hui prouvé que la perturbation du rythme circadien altère la production de mélatonine, qui protégerait des cancers hormono-dépendants. Et là, on touche beaucoup plus de femmes : gardiennes de nuit, policières, ouvrières, croupières et, bien entendu, tout le médico-social ».

Si elle a défendu beaucoup de dossiers dans l'Est et le Sud de la France, la Bretagne commence à se mobiliser, « par le biais du réseau syndical CFDT, qui prend cette cause très à cœur ». Le premier dossier sera celui de Murielle (*), infirmière au CHU de Rennes. Pour elle, trop peu de femmes connaissent encore le lien entre cancer du sein et travail de nuit. « Nous avons gagné dans huit dossiers, depuis le départ. Les contentieux augmentent, mais je trouve que c'est beaucoup trop peu ! Énormément de femmes ont encore peur ou pas la force d'y aller, à cause de la maladie mais aussi de l'employeur. Je tiens à rappeler que l'enjeu, pour nous, n'est pas d'interdire le travail de nuit en France. On veut avant tout prévenir et informer ».